

Un Service d'Accueil sociojuridique

Ce service propose un accompagnement et un suivi aux personnes qui ne sont pas suivies par un autre service.

02.411.87.54

bruxelles@accompagner.be

Un Service aux Partenaires

Ce service répond aux institutions ou associations qui demandent un accompagnement sur le terrain pour leurs bénéficiaires.

02.310.08.51

bruxelles.cre@accompagner.be

Rue Félix Vande Sande 40, 1081 Koekelberg – www.accompagner.be

Notre Action

- * Promouvoir et favoriser l'autonomie d'action de toute personne en difficulté en vue d'une meilleure intégration sociale. A cet effet, des bénévoles formés l'accompagnent physiquement sur le terrain dans les démarches nécessaires pour retrouver ses droits et pouvoir assumer ses responsabilités de citoyen.
- * Etendre cette même action d'accompagnement de terrain à toute personne en perte irrémédiable d'autonomie afin de lui permettre de continuer à vivre dignement et à se sentir valorisée au sein de la société.
- * Proposer ces mêmes services à toutes les associations et organisations privées ou publiques sollicitant ce type d'accompagnement de terrain pour leurs propres bénéficiaires, afin de leur permettre d'accroître ainsi l'efficacité de leur action.
- * Offrir l'accompagnement administratif et informatique nécessaire à toute personne désarmée devant la pression numérique croissante qui tend à déshumaniser la relation entre les prestataires de service et leurs clients.

Quelques chiffres (en 2018)

1125 accompagnements réalisés dont **709** à la demande d'un service partenaire

123 services partenaires ont demandé des accompagnements

625 personnes accompagnées dont **410** à la demande d'un service partenaire

Une **60^{taine}** de bénévoles dont une **40^{taine}** d'accompagnants



Le Service aux Partenaires: Francine Wasukundi et Jean-Bosco Nsengiyumva
02.310.08.51 bruxelles.ave@accompagner.be - www.accompagner.be

emploi
handicap
budget
justice
jeunesse
formation
administration
santé mentale
droit des étrangers
enfance
logement

Au plus tard 3 jours avant

Vous introduisez une demande d'accompagnement auprès de notre service

Via le formulaire sur www.accompagner.be

START

L'un de vos bénéficiaires aurait besoin d'aide pour réaliser une démarche

Mais vous ne pouvez pas l'accompagner

Le service est gratuit

L'accompagnement vous est confirmé

Nous préparons la mission d'accompagnement et la confions à l'un de nos bénévoles

Partout à Bruxelles mais aussi en dehors
Notre bénévole accompagne votre bénéficiaire sur le terrain pour réaliser la démarche



Toujours en transports en commun

Un accompagnant bénévole?

- * Formé au sein d'Accompagner
- * Tenu au secret professionnel
- * Son statut de bénévole induit une relation avec le bénéficiaire différente de celle que celui-ci peut avoir avec un professionnel. Cela peut permettre la mise en lumière d'autres problématiques ou d'autres ressources
- * Parmi les accompagnants certains sont multilingues (néerlandais, anglais, espagnol, arabe, russe, ...)

Soutien moral
Soutien linguistique
Soutien actif dans des démarches difficiles
Aide à la compréhension d'un entretien
Visite logement
Trajet entre différents services



Au retour de sa mission, le bénévole réalise un rapport

Toutes les informations récoltées durant l'accompagnement vous sont communiquées par écrit

Les amis d' **Accompagner** ASBL-VZW

Une équipe de bénévoles qui accompagnent vos bénéficiaires sur le terrain



Le Service aux Partenaires: Francine Wasukundi et Jean-Bosco Nsengiyumva
02/310.08.51 - bruxelles.are@accompagner.be - www.accompagner.be